

# **LES FRERES HOKORE ET ANTOINE GRINDA**

**PAR Monseigneur Denis GHIRALDI**

Depuis de nombreuses années, Mgr Ghiraldi, vicaire général du diocèse de Nice, poursuit des recherches historiques sur son village natal de Clans. Il a ainsi accumulé une masse de documents qu'il eut été dommage de laisser dormir dans des dossiers ; très intéressante, en particulier, se révèlent les renseignements recueillis sur la vie religieuse, la collégiale de clans, les ecclésiastiques qui ont desservi celle-ci. Mgr Ghiraldi a bien voulu confier à Recherches Régionales une série d'articles Inédits. Dans la présente livraison de la revue, nous présentons une étude relative aux frères Grinda, facteurs des orgues de Clans.

**Ralph SCHOR**

## **NAISSANCE ET JEUNESSE D'HONORE GRINDA**

Honoré Grinda est né à Nice le 30 septembre 1754 comme en fait foi l'acte de baptême du registre de la paroisse cathédrale Sainte-Réparate : "Au 1er octobre 1754 : Honoré Grinda, fils de Dominique et de Marguerite Delmonti épouse Grinda, né hier, baptisé par moi François Garcia prêtre ; le parrain fut Honoré Grinda et la marraine Marie Françoise son épouse" (1).

Le grand-père d'Honoré était menuisier et c'est dans l'atelier de l'aïeul que tout jeune il se perfectionna dans l'art de l'ébénisterie (2). Comment en arriva-t-il à s'intéresser à la facture d'orgue ? On ne sait, les confidences manquent à ce sujet. Toujours est-il que pour se perfectionner dans cet art, Honoré se rendit dans le sud-ouest de la France auprès d'un expert organier, Joseph Isnard, parent du célèbre Jean Esprit Isnard, auteur de l'orgue de la basilique de Saint-Maximin dans le département du Var.

## **L'APPRENTISSAGE DU METIER ET LES DEBOIRES D'HONORE**

Nous trouvons donc Honoré en compagnie du facteur Joseph Isnard arrivant à Albi pour travailler à l'orgue de Sainte-Cécile ; nous sommes en août 1778, Honoré à 24 ans (3) ; Joseph est aidé de son "garçon", comme on disait alors, c'est-à-dire de son ouvrier appelé Grinda (souvent caligraphié Grainda ou Graind ou encore Grind), facteur d'orgue, originaire de Nice "en Piémont" (sic). Il faut suivre ici les documents d'archives qui nous relatent le différend qui ne tarda pas à naître entre Isnard et son "garçon" : l'histoire en vaut la peine.

Tous deux ont trouvé logement chez Raymond Bonnet, maître pâtissier de la ville, au mois d'août 1778. Or moins d'un an après, au mois de mai 1779, Honoré dépose plainte contre Isnard auprès du Tribunal d'Albi dans les termes suivants : "A vous Messieurs les officiers temporels d'Alby, supplie humblement le sieur Graind, facteur d'orgue originaire de la ville de Nice, et vous expose qu'ayant eu le malheur de rester quelques temps avec le sieur Isnard, aussi facteur d'orgue, occupé dans ce moment à réparer l'orgue de Sainte-Cécile, soit jalousie, soit toute autre cause, celui-ci a depuis longtemps conçu le projet de ruine au suppliant en prenant les voies les plus malhonnêtes et les plus injurieuses".

Et la plainte continue en signalant d'abord que, selon ce qui était convenu avec le père d'Honoré Grinda, le sieur Isnard écrivit en novembre, donc trois mois après l'arrivée à Albi, une lettre dans laquelle le dit Isnard se permettait toutes sortes de calomnies contre Honoré : mauvaise conduite, dérèglement total dans les mœurs, esprit malin et pervers ; mieux que cela, pour le discréditer auprès de son père, Isnard n'hésitait pas à affirmer qu'Honoré l'insultait chaque fois qu'il le rencontrait et qu'il était capable des plus mauvaises actions.

La diffamation, ajoute le plaignant, devint publique, Isnard disant à qui voulait l'entendre dans la ville d'Albi qu'Honoré était un mauvais sujet.

Ce qui fut plus grave encore c'est qu'Isnard, alors que Grinda travaillait à Toulouse auprès du sieur Rabini, facteur d'orgue, qui l'avait engagé par accord du 7 avril 1779 puisqu'il avait été renvoyé par Isnard, celui-ci osa fabriquer une lettre qu'il data de Paris du 1er mai 1779 au bas de laquelle il imita la signature de Clicquot, facteur d'orgue du Roi. Cette lettre invitait Grinda à venir travailler à Paris chez Clicquot pour se perfectionner dans sa profession ; on lui demandait de partir aussitôt, de faire un état des dépenses qu'occasionnerait le voyage, il en serait remboursé à son arrivée à Paris. Drôle de méthode que celle qu'employait Isnard

pour se débarrasser au plus vite d'un artisan dans lequel sans doute il voyait un concurrent potentiel : sa supercherie qui aurait pu lui coûter cher fut bien vite découverte.

Grinda, d'abord alléché par la soi-disant proposition de Clicquot, proposa à Rabini de résilier la convention passée le 7 avril 1779. Cet accord signé pour 3 ans stipulait que moyennant la somme de 200 livres, Rabini s'obligeait à perfectionner l'apprenti Grinda dans l'art de la facture des orgues, sous la condition qu'au cas où celui-ci quitterait avant l'expiration des 3 années, il perdrait les 200 livres qui profiteraient à Rabini : ce qui arriva quand Grinda offrit à Rabini de résilier la convention passée entre eux pour aller rejoindre Clicquot à Paris.

Grinda faillit tomber dans le piège tendu par Isnard, lorsqu'il découvrit la supercherie "par la confrontation des écritures", ce qui suppose que Grinda a eu en mains des lettres authentiques de Clicquot que peut-être Rabini possédait, puisqu'il dit dans sa déposition "qu'il fut instruit que la lettre était falsifiée".

C'est donc quatre griefs graves que Grinda fait valoir dans sa déposition : les injures publiques proférées par le sieur Isnard ; les lettres écrites au père Grinda qui sont de vrais libelles diffamatoires ; le préjudice causé en lui faisant rompre l'accord fait avec Rabini et l'usage de faux dans la lettre soi-disant signée Clicquot.

Le 22 mai 1779 à 8 heures du matin, Grinda dépose sa plainte au greffe du Tribunal d'Albi, assisté de Me Bousquet son avocat, lequel affirme être venu exprès de la ville de Toulouse où il a sa résidence, distante d'Albi de 10 lieues, pour la poursuite de ce procès criminel pour fait de diffamation, réclamant d'ailleurs à l'inculpé Isnard les frais de voyage aller et retour de Toulouse et les frais de séjour.

Ce même jour 22 mai 1779, "Raymond Monoron, Huissier reçu en la Tour Royale d'Albi, et résidant à Albi convoqua les témoins : Goudal, bénéficiaire de l'église Sainte-Cécile d'Albi, le sieur Maurel, menuisier, et François Salvat, aussi menuisier au faubourg du Vigan d'Albi, tous quatre habitants Albi et sommés de comparaître ce même jour à une heure et demi de l'après midi devant Me Lafon, avocat au Parlement, régent de la Temporalité Albi sise près de l'Archevêché".

Le 25 mai à 9 heures du matin, furent convoqués par l'huissier Monoron, Me Peyrouious, bénéficiaire de l'église collégiale Saint-Salvi d'Albi, et demoiselle Pélagie Carret, épouse du sieur Bonnet, maître pâtissier, logeur des deux héros du procès.

Le sieur Bonnet, maître pâtissier à Albi, âgé de 45 ans, "assigné en témoin, après avoir prêté serment "la main levée à la Passion figurée de Notre Seigneur Jésus Christ et promis de dire la vérité", n'étant "ni serviteur ni domestique, ni parent ni allié d'aucune des deux parties", ayant entendu lecture de la plainte de Grinda, déposa que "le sieur Isnard facteur d'orgues étant venu dans Albi l'année passée 1778 avait avec lui Grinda et qu'ils vinrent loger chez lui, Bonnet, au début du mois d'août et qu'ils y demeurèrent environ 3 mois. Que durant ces 3 mois Isnard parla de Grinda "son garçon" toujours très avantageusement et avec les plus grands éloges, que sur la fin du mois d'octobre, lorsque Grinda eut quitté Isnard, celui-ci changea de ton et se mit à lui dénigrer Grinda comme étant un débauché, un libertin susceptible de lui extorquer des commandes et d'aller travailler ailleurs à son préjudice. Il lui affirma même qu'il n'osait pas sortir en ville la nuit par crainte que Grinda ne vienne vers lui pour "lui donner un coup de couteau au ventre". Isnard affirma bien d'autres choses de cette

espèce, dit Bonnet, mais il les a oubliées. Cependant il se souvient qu'Isnard lui a dit un jour que, quoique la porte d'entrée soit bien fermée avec deux verrous, lorsqu'il eût renvoyé Grinda, il mettait derrière la porte une barre de bois parce qu'il craignait que Grinda "son garçon" ne vint à ouvrir pendant la nuit avec de fausses clés. Quant à lui, Bonnet, il a connu Grinda comme fort honnête garçon et il n'a jamais entendu dire que du bien de lui.

Le second témoin cité est Raymond Maurel, maître menuisier à Albi, âgé de 61 ans. Il connaît d'autant mieux Grinda que celui-ci a travaillé dans son atelier durant 3 mois avant "la Pâque dernière" (c'est-à-dire Pâques 1779). Il n'a rien aperçu ni connu de mauvais chez le dit "Graind", bien au contraire, dit-il : de très bonnes moeurs, beaucoup d'honnêteté de politesse, de douceur ; très bon ouvrier en menuiserie qui s'est toujours comporté en honnête homme, Maurel se doit, dit-il, de lui rendre le témoignage qu'il mérite à tous égards.

Le troisième témoin, François Salivan, maître menuisier habitant Albi, âgé de 55 ans, apporte un point de vue un peu différent et intéressant. Il affirme que quelque temps après qu'Isnard facteur d'orgue fut venu à Albi pour réparer l'orgue de Sainte-Cécile, ayant pour "garçon" Honoré Graind, demeurant tous deux chez Bonnet pâtissier, Isnard renvoya Graind au sujet d'une lettre que la femme d'Isnard avait trouvé cachetée sur la table de la chambre de Graind.

Qu'était cette lettre ? Que contenait-elle ? On ne le sait pas. Peut-être est-ce la soi-disant missive de Clicquot qui fut le prétexte créé par Isnard pour se débarrasser de Grinda ? François Salivan ajoute qu'Isnard, une fois Graind renvoyé, se trouva sans "garçon" et qu'il dut employer les ouvriers de la ville du nombre desquels lui, Salivan, se trouvait et qu'à cette époque il a entendu dire par Isnard que Graind était un bon ouvrier mais qu'il empêchait les autres ouvriers étrangers de venir travailler avec lui, qu'il lui avait joué bien des mauvais tours, qu'il était "rapporteur" et qu'il mettait le trouble dans son ménage (!!).

Le quatrième témoin est Messire Pierre Goudal, clerc, tonsuré, prébende de l'église métropolitaine Sainte-Cécile de la ville d'Albi, âgé de 61 ans. Messire Goudal, organiste de Sainte-Cécile a bien connu Isnard qu'il avait chargé de réparer les orgues de ladite église, et par le fait même Graind qu'il a vu pendant 3 mois environ chez Isnard pour lequel il travaillait comme "garçon". Il a été témoin qu'Isnard traitait vraiment Graind comme son fils, qu'il lui faisait des "remontrances amicales pour sa conduite" et qu'en cela Isnard ne faisait que répondre aux sollicitations que le père de Graind lui faisait par ses lettres dans lesquelles il lui recommandait son fils et le priait de le renseigner sur sa conduite. Isnard a d'ailleurs dit plusieurs fois au témoin que Graind était un bon ouvrier quoiqu'un peu étourdi et léger et que ce n'est que parce que Graind s'est mal comporté vis à vis d'Isnard que celui-ci l'a renvoyé. Graind a dit au témoin en plusieurs occasions des choses contre la réputation d'Isnard, contre sa femme et contre une demoiselle qui est chez lui. Par contre Isnard n'a jamais rien dit au témoin de défavorable contre Graind qui, étant déjà renvoyé, est pourtant venu le solliciter d'intercéder pour lui auprès d'Isnard ; Messire Goudal a répondu que c'était un peu tard, à quoi Graind ajouta qu'en conscience il ne pouvait plus demeurer chez Isnard ne pouvant pas y faire son salut.

Les dépositions continuent le 25 mai et le premier témoin cité est demoiselle Pélagie Carret, épouse Bonnet, pâtissier à Albi, âgée de 47 ans.

Demoiselle Carret se souvient parfaitement d'Isnard et de son "garçon" Graind qui prirent logement chez son mari Bonnet en 1778 où il demeurèrent 3 mois : elle ne peut pas

préciser la date exacte de l'arrivée et du départ de ces locataires, mais c'était comme elle dit "sur le déclin de l'année". En tous cas pendant ces trois mois elle ne trouve rien à dire quant à la conduite de Graind et à ses moeurs ; elle le vit toujours fort exact à son devoir, qu'un jour voulant souper dehors il en demanda la permission à son maître Isnard. Une fois brouillés Isnard renvoya Graind avant l'échéance des 3 mois et se mit alors à dire que ce "garçon" était un mauvais sujet capable de tout entreprendre, aussi demanda-t-il aux époux Bonnet de changer la serrure de la porte d'entrée craignant que Grinda ne la force durant la nuit et qu'il lui fasse un mauvais sort. Devant cette crainte Isnard prit la précaution de mettre une barre de bois derrière la porte. La dame Bonnet se rappelle aussi qu'Isnard, parlant d'un voyage qu'il avait fait à Rodez avec Graind pendant qu'ils logeaient encore chez elle, affirma que Graind le persuada, lui Isnard, qu'un chanoine de Rodez ou un autre prêtre du chapitre lui avait prêté un double louis d'or ; Isnard était persuadé que Graind lui avait volé à lui Isnard ce louis d'or. Or justement il y a quelques jours Graind vint montrer à la dame Bonnet une lettre de son père qui lui faisait savoir qu'il avait remboursé à l'ecclésiastique de Rodez le double louis que lui Graind avait emprunté, ce qui montrait bien le mensonge d'Isnard.

Vint encore le témoignage d'Antoine Peyroulous, bénéficiaire et organiste de l'église collégiale de Saint-Salvy d'Albi, âgé de 21 ans. Peyroulous affirma qu'il connaît d'autant mieux Graind que celui-ci vint loger chez lui lorsqu'il eut quitté Isnard chez lequel il était en qualité de "garçon". Il n'a que des éloges à en faire tant pour sa conduite que pour la régularité de ses moeurs. Durant son séjour chez lui, Graind a fabriqué un clavecin appelé "forte piano", construit avec art et goût et qui a été agréé de tous les connaisseurs. Lui ne sait rien des démêlés qui ont eu lieu entre Graind et Isnard. Il a seulement entendu dire par le nommé Fonces, maître de chapelle de la métropole d'Albi, qu'Isnard prétendait que Graind était un mauvais ouvrier, incapable de faire un bon ouvrage, même pas de terminer convenablement la construction du "forte piano" qu'il avait entreprise, qu'il était d'ailleurs d'un caractère mauvais. Revenant un jour d'une promenade en compagnie de Graind, ils rencontrèrent Isnard qu'ils saluèrent en passant ; mais Isnard apercevant Graind détourna la tête, refusa le salut et s'adressa à Graind en ces termes : "Je n'ai que faire de ton salut, tu es un drôle, un polisson et je veux te faire chasser de la ville" !...

Telles furent les dépositions dont la teneur nous est parvenue. Nous ne savons malheureusement pas comment se termina le procès, les minutes en sont perdues ainsi que la plaidoirie de l'avocat, Me Bousquet. On peut imaginer que Grinda eut gain de cause, les témoignages en sa faveur étant indiscutables et les calomnies d'Isnard sans fondement.

Toujours est-il que le séjour de Grinda à Albi et à Rodez lui fut bénéfique. Il acquit sûrement une maîtrise incontestable du métier, une connaissance détaillée de la facture d'orgue française qu'il essaiera d'introduire plus tard dans ses réalisations niçoises ; peut-être aussi garda-t-il de ce séjour "en France" une certaine nostalgie qui le déterminera plus tard, lorsqu'après la chute de l'empereur en 1814 le comté de Nice redevint sarde, à repartir en France, à se fixer en Roussillon, comme on le verra, d'autant plus facilement que ses goûts demeurés français ne furent pas très prisés dans la composition des instruments qu'il construisit dans le Comté.

Comme l'écrit R. Saorgin (4) : "Le comté de Nice, province du royaume de Sardaigne, vit sous l'influence culturelle piémontaise. L'univers culturel piémontais est clos, très conformiste, conservateur et, surtout, imperméable aux courants de pensée culturelle qui animent l'Europe au 18<sup>ème</sup> siècle. Or, la facture d'orgue est un art vivant, évoluant sans cesse techniquement et esthétiquement et demandant de nombreux échanges. Les facteurs

travaillent donc un certain temps dans le Comté mais ils n'y restent pas. C'était le cas de ce de La Farge qui, quatre ans après s'être installé à Nice, en 1628, s'en était allé terminer sa carrière en Avignon. C'est le cas aussi, plus typique, des frères Grinda. Ceux-ci, revenant dans leur pays natal, essaieront de fonder un atelier de facture mais, pendant vingt ans, ils ne réussiront à construire que trois instruments et ils s'occuperont surtout de petits travaux de restauration. Lassés par ce pays difficile ils retourneront finir leurs jours dans le sud-ouest".

## **LE RETOUR AU PAYS ET LES PREMIERS TRAVAUX**

Nous ne savons pas à quelle époque exacte Honoré Grinda revint dans son pays d'origine où il retrouva son frère cadet Antoine, menuisier habile qu'il associa à son entreprise. Toujours est-il que le 20 décembre 1789 les frères Grinda se voient chargés par le Conseil communal de Villefranche de construire un orgue pour l'église paroissiale Saint-Michel. Ce travail coûtera 2.500 livres non compris le buffet (5). Voici ce que dit de ce travail R. Saorgin (6) :

"L'église Saint-Michel ayant été consacrée en 1760, peu de temps après sa construction, il est probable que l'orgue des frères Grinda fut le premier à y être installé. Le devis de construction n'ayant pas été retrouvé à ce jour, nous ne pouvons fournir que la description de cet instrument en son état actuel. Un simple examen permet cependant d'affirmer que la tuyauterie restante et une grande partie de la mécanique sont authentiques. Absolument semblable à celui de l'Escarène, construit un an plus tard, l'orgue de Villefranche possède un seul clavier et un pédalier. Le sommier est divisé en deux parties diatoniques sans premier ut dièse. Dans le fond de chaque laye on peut lire l'inscription suivante :

**FAIT PAR GRINDA FRERES, FACTEUR D'ORGUE DU ROI DE SARDEGNE CE 25 AOUT 1790"**

Peu de temps après la signature de la convention avec le Conseil communal de Villefranche, une autre convention est passée entre Grinda l'aîné et le Conseil de Fabrique de l'Escarène, le 30 juin 1790. Grinda propose deux devis, l'un plus important de 30 jeux pour 5.000 livres, l'autre plus simple de 10 jeux pour 3-500 livres (7). L'année suivante l'instrument était achevé ainsi qu'en témoigne l'inscription que l'on peut lire dans le fond de la laye : "Fait par Grinda frères, facteur d'orgue du Roy de Sardègne à Nicca, ce Moy de Mey 1791" (sic). Citons encore R. Saorgin (8) : "Il semble que le Conseil de Fabrique se décida plutôt pour le 2e devis mais que les frères Grinda, sans doute pour plaire aux fabriciens et s'assurer par là une bonne renommée dans leur région, optèrent d'eux-mêmes et par la suite pour le 1er devis plus riche d'un cornet, d'une pédale et de deux rangs de plein-jeu supplémentaires. En effet dans un procès-verbal de réception de l'orgue, daté du 3 octobre 1791, Giuseppe Castellari, maître de chapelle à Nice, constate que les facteurs avaient construit 252 tuyaux en plus de ceux qui leur avaient été demandés. En signe de reconnaissance, ces adjonctions furent payées aux facteurs la somme de 50 écus de France. Castellari se montra satisfait des travaux, principalement dans leurs parties mécaniques, mais il ne trouva pas la sonorité à son goût et il réclama une réharmonisation".

## **LE TEMPS DE LA REVOLUTION**

C'est dans le même temps que Grinda accepta de construire l'orgue de Clans ; il avait signé la convention avec le Conseil communal le 23 février 1791 et l'inauguration avait eu lieu le 8 septembre 1792. Mais les événements qui se préparaient allaient changer le cours des

choses. Il est difficile de savoir comment Grinda vécut l'entrée des troupes françaises dans le comté de Nice mais, très vite, nous le retrouvons en activité à Nice au service de l'administration militaire du district. J'ai découvert dans un des registres contenant les pétitions concernant les émigrés et les domaines nationaux deux curieuses demandes de Grinda que je vais rapporter telles qu'elles se trouvent consignées dans le document en question (y compris l'orthographe et le style) (9) et qui nous montrent de singulières activités de la part d'un facteur d'orgue, travaillant il est vrai avec son frère qui était un talentueux ébéniste :

"N° 415. Pétition du citoyen Honoré Grinda présentée au Département des Alpes-Maritimes, et le Renvoyé de ce dernier au district de Nice, tendent à réclamer 120 livres pour trente jours qu'il a travaillé au dépôt de la Croix. Arrêté du Département : Vu la pétition du Citoyen Honoré Grinda en date du 27 nivôse de l'année dernière (donc 27 Nivôse an II soit le 15 janvier 1794) tendant à réclamer le paiement de 120 livres pour trente jours qu'il a travaillé au dépôt de la Croix.

Vu le renvoi de la Commission administrative du Département des Alpes-Maritimes ci dessus en date du 9 frimaire de l'an 3e (soit le 30 novembre 1794)

Considérant que le pétitionnaire ne présente aucun titre qui constate légalement la créance qu'il réclame,

La Commission administrative du District de Nice, ouï l'agent National, arrête qu'il n'y a lieu à délibérer. Nice le 26 Nivôse an 3e de la République française une et indivisible (soit le 14 janvier 1795).

Quel était "ce dépôt de la Croix" dont il est parlé et quel travail y fit Grinda ? On ne le sait pas. Il est peu probable que ce soit le local où Grinda déposera les tuyaux des orgues qu'on lui demandera de démonter comme on le verra plus loin.

"NQ 416. Pétition du Citoyen Honoré Grinda présentée à ce Département. Renvoi de ce dernier à ce district, dans laquelle dit avoir satisfait les ouvriers et fournisseurs pour la construction de l'échafaud (sic) de la guillotine et réclame le paiement de deux mois par lui employés à la dite construction en qualité de Directeur.

Avis du District ; Vu la pétition ci-dessus du Citoyen Honoré Grinda dans laquelle dit avoir satisfait les ouvriers et fournisseurs pour la construction de la guillotine et réclamant le paiement de deux mois par lui employés à la dite construction en qualité de Directeur.

Vu les quittances des dits ouvriers et fournisseurs se montant en tout à deux mille huit cent six livres, au nombre de onze, Vu le renvoi de la Commission départementale des Alpes-Maritimes Vu l'arrêté du Département des Alpes-Maritimes en date du 26 floréal de l'année dernière (le 26 floréal an 2, soit le 16 Mai 1794)

Considérant que par le dit arrêté il résulte que le mémoire du susdit Grinda a été réduit à la somme de deux mille huit cent six livres dix sols et que mandat lui en serait expédié sous la déduction de deux mille cinq cent livres qu'il avait reçu à compte à la charge dudit Grinda de satisfaire tous les ouvriers et fournisseurs et d'en rapporter quittance, Considérant que le dit Grinda a rempli le but dudit arrêté, La Commission administrative du District de Nice, ouï l'agent National est d'avis qu'il doit être payé au Citoyen Honoré Grinda la somme de trois

cent six livres et dix sols, solde des deux mille huit cent six livres et dix sols ainsi qu'il conste par le dit arrêté.

Et quant au paiement réclamé de deux mois employés par le dit Grinda à la construction de la guillotine en la dite qualité, arrête qu'il n'y a point lieu à délibérer.

Nice le 26 Nivôse an 3e Républicain (14 janvier 1795)

Le 14 brumaire an III (4 novembre 1794) l'administration du district de Nice ordonne par un arrêté au citoyen Honoré Grinda de recueillir dans ses ateliers tous les orgues ou "portions d'iceux" qui restent dans les "ci devant Eglises et Chapelles de la Commune de Nice, Villefranche et autres communes de ce district où il pourrait y avoir de ces instruments". On lui demande de prendre un magasin où il puisse déposer tous ces "objets", ce local sera aux frais de l'administration ; quant à Grinda, il sera tenu de rendre compte à l'administration de tout ce qu'il aura trouvé. Le décret en question, daté donc du 14 Brumaire an III, est signé de Rouchet, Bermondi, Max Laure et Bernard (10).

Grinda se mit au travail qui durera jusqu'en juin 1795 et fit son rapport en date du 23 messidor en IV (11 juillet 1796) ; il écrit d'ailleurs celui-ci au dos de l'arrêté du 14 brumaire an III qu'on lui avait remis. Il intitula son rapport : "Note des opérations faite par le Citoyen Grinda, facteur d'orgue, d'après la réquisition de l'administration du District de Nice en date du 14 Brumaire an III de la République.

1) L'orgue de l'Eglise des Augustins contient deux cents tuyaux tant en bois qu'en alliage, trois soufflets, une secrète avec son mécanisme, deux claviers, l'un à main et un pédalier.

2) L'orgue de Saint-Jean-Baptiste contient deux cent quatre vingt dix tuyaux tant en bois qu'en alliage, deux soufflets, une secrète, un clavier à main et un pédalier avec son mécanisme.

3) L'Eglise des Cordeliers (Saint-François) contient 340 tuyaux tant en bois qu'en alliage, deux soufflets, une secrète, un clavier à main, un pédalier avec son mécanisme.

4) L'orgue Sainte-Réparate (Cathédrale) consiste en une "garde robe", une secrète, 2 claviers, 2 soufflets avec 212 tuyaux.

5) Les effets du cy devant Club sont les suivants : onze tuyaux de bois, 2 soufflets, une partie de mécanisme, 67 planches, 53 chevrons.

Les articles mentionnés ci-dessus, ajoute-t-il, sont entre les mains du citoyen Grinda, facteur d'orgue, qui les remettra d'après un ordre du Département (11)".

Un premier inventaire daté du 13 prairial an III (1er juin 1795) signé Grinda, facteur d'orgue, n'est pas identique au précédent qui lui est postérieur, il ne mentionne pas les débris retirés de l'église des Jésuites (paroisse Saint-Jacques, le Gésu) qui avait été dévolue à la Société Populaire, ou Club. Ce texte est une copie "extrait mot à mot de l'original existant aux Archives de la Préfecture du Département des Alpes-Maritimes" daté du 16 fructidor an XI (3 septembre 1803), faite par le Garde des Archives Terese qui mentionne en marge : "Pour les administrateurs de l'Eglise Cathédrale de Nice" (12).



Tous ces rapports nous montrent qu'il n'y avait à Nice à l'époque que cinq instruments, tous très modestes ; or la ville comptait 25.000 habitants en 1790. Le plus important était celui des Cordeliers (Saint-François) qui n'avait que 340 tuyaux ; celui de la Cathédrale était ridiculement petit puisque contenu dans une "garde robe" (buffet) (sic) ; il ne comptait que 212 tuyaux pour un vaisseau aussi important que l'église Sainte-Réparate, et celui des Augustins (Saint-Martin) ne comptait que 208 tuyaux. Quant à celui de Saint-Jacques (Gésu) il ne restait que 11 tuyaux de bois. Il faut remarquer l'a propos de Grinda qui ne toucha pas à l'orgue de Villefranche, bien que l'ordre lui en fut donné dans l'arrêté du 14 Brumaire ; il est vrai que cet instrument ne lui avait pas encore été entièrement payé, comme nous l'apprend une lettre d'Honoré Grinda au Préfet, datée du 2 janvier 1809, c'est-à-dire 19 ans après la construction de l'instrument (13), et une autre du 26 avril 1810 où il est question de la dette qui court toujours en ce qui concerne Villefranche et Clans (14).

Que fit Honoré Grinda dans les années qui suivirent immédiatement, on n'a pas de renseignements précis à son sujet. Il reçoit cependant le 19 frimaire an VI (10 décembre 1797) une attestation dûment signée par l'autorité départementale qui le lave de tout soupçon d'émigration si tant est qu'on ait pu avoir des doutes à ce sujet (15) : "Nous membres composant l'administration centrale du département des Alpes-Maritimes certifions à tous qu'il appartiendra que le nom de Honoré Grinde (sic), natif de cette commune (Nice), de profession organiste, ne se trouve point porté sur aucune liste des émigrés de la République, en foi de quoi, etc...(16).

Les archives de la chapelle Sainte-Croix à Nice rappellent un épisode intéressant concernant les activités de Grinda (17). Cette chapelle avait été fermée au culte, comme beaucoup d'autres après les événements de 1792. Le 1er frimaire an V de la République (21 novembre 1796), les citoyens de la 6e section du Canton de Nice demandent par pétition "conformément à la loi du 11 prairial an III (21 mai 1796) qui prévoit la distribution des lieux du culte, de bénéficier de l'église de la Croix, étant entendu que les pièces construites au-dessus de l'église et les maisons contiguës appartiennent à l'hôpital de la Croix, car inaliénables en vertu de la loi au profit des hospices.

L'administration centrale du département à laquelle était adressée la pétition a fait suivre le 17 nivôse an V (10 janvier 1797) à l'administration municipale, laquelle donne un avis favorable (18).

Le 29 floréal an V (19 mai 1797), les citoyens de la 6e section adressent une nouvelle pétition. Faisant valoir que l'église est dépourvue d'un orgue, et que d'autre part, "ayant eu connaissance que le citoyen Grinda Aine, organiste en cette commune, tient à titre de dépôt celui provenant du ci-devant couvent des moines de Saint-François d'Assise de cette commune" (couvent qui était situé place Saint-François) , relevant le fait que cet orgue pourrait se détériorer en restant dans l'inaction, ces citoyens demandent à l'administration centrale de le mettre en leur disposition, ce qui sera accordé le 2 prairial an V (21 mai 1797) (19).

Comment l'orgue fut-il restauré dans la chapelle Sainte-Croix, on ne le sait pas, mais on peut supposer fort logiquement que Grinda lui-même remonta l'instrument, puisque quelques années plus tard un registre des délibérations concernant la chapelle et renfermant tous les actes entre le 1er frimaire an V (21 novembre 1796) et 1808 rapporte le détail de la Messe de Requiem célébrée en la chapelle le 3 mars 1804 à l'occasion du décès en exil de

Mgr Valperga qui avait du quitter Nice précipitamment le 30 septembre 1792 lors de l'entrée des troupes françaises commandées par le général d'Anselme.

Il était 9 heures du matin quand commence l'office des morts suivi de la messe solennelle de Requiem. C'est le chanoine Casoni qui présidait ces cérémonies, assisté par diacre et sous-diacre. A la liturgie s'ajoutait la musique ; les chants étaient assurés par le prêtre Armirotti et étaient accompagnés par les musiciens d'un orchestre et par les frères Milon, fils du docteur Milon qui était membre de l'ancienne confrérie des Pénitents Blancs. Enfin, le tout était complété par les orgues tenus par l'organiste Grinda, facteur d'orgue à Nice. Nous ne possédons pas malheureusement le programme musical qui fut exécuté, mais la simple énumération des moyens mis à la disposition, et ce malgré la relative petitesse de la chapelle, nous permet d'imaginer la qualité de ce programme.

Le 18 prairial an X (8 juin 1802), les citoyens Honoré et Antoine Grinde (sic) effectuent une vente au profit de Etienne May "de trois pièces de terre" dont ils sont propriétaires à Eze au quartier de la Riviera et ce pour le prix de 400 francs, "en numéraire métallique dont l'acquéreur May a payé la moitié immédiatement en bonnes espèces ayant fait l'effective numération sur la table et après due vérification et reconnaissance faite par les vendeurs, ont été tout de suite retirées et remboursées auprès d'eux, moitié pour chacun d'eux, le tout suivi au vu et présence de nous notaire et témoins soussignés" ; quant à la somme de 200 francs restant due, l'acquéreur s'oblige à la payer dans le délai d'une année et demie moyennant un intérêt annuel de 5 % (20).

## **LE TEMPS DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE**

La cathédrale ayant été rendue au culte depuis longtemps puisque l'article 1 de la loi du 2 prairial an III (21 mai 1795) avait accordé "aux citoyens des communes et des sections des communes le libre usage des édifices destinés originairement aux exercices du culte", les responsables pensèrent bien vite à faire replacer dans l'édifice un instrument conforme à la dimension et à la majesté du lieu ; une délibération en italien nous renseigne à ce sujet (21) : "Le 20 mai 1800 les prieurs de la congrégation du "Corpus Domini" existant en cette cathédrale Sainte-Réparate, les sieurs Alexandre Pauliani et Agostino Massiglia (écrit ailleurs Masseilla) décidèrent de faire construire pour l'ornementation de ladite cathédrale une tribune (orchestra) suffisante et apte à pouvoir supporter un orgue assez important (ampio) convenant à la dimension de cette église et cela avec la plus parfaite disposition afin de ne pas porter préjudice à ladite église, en considération des deux autels latéraux du fon (transept), comme aussi en considération de l'élégance de la porte de sortie, et tout cela avec la plus grande économie possible. Dans ce but, avant de décider une telle construction, nous avons demandé la constitution d'un devis chiffré en ce qui concerne les colonnes, l'architrave, les frises, balustrades et corniches qui doivent servir de soutien et d'ornement à la tribune en question, à édifier au-dessus de la grand'porte. Il y aura sur les deux côtés de cette tribune deux parties concaves avec leurs consoles de soutien ; le tout sera fait en bois de chêne cannelé, l'architrave, les frises, les corniches, avec tout ce que cela comporte, la balustrade avec ses colonnettes, les panneaux avec leurs montants cannelés ; le tout bien réalisé avec une solidité suffisante et travaillé avec toute la maîtrise possible et selon les règles de l'art, en toute conformité au projet tant sur la qualité du bois que sur le détail de la construction. Les prieurs prirent la décision de faire exécuter le travail, après un appel d'offres au menuisier qui ferait les meilleures conditions. On s'arrêta sur la proposition de l'ébéniste Onorato Verani qui avait accepté de réaliser le projet en question pour la somme de 384 Frs, comprenant la construction de la tribune, sa mise en place, le bois nécessaire, les ferrures, les clés, le

matériel de maçonnerie et les journées de travail. Il fut entendu que cette oeuvre serait réalisée en toute conformité au projet, selon les règles de l'art, pour la somme convenue de 384 francs, le tout réalisé le plus vite possible sans interruption dans les travaux ; les prieurs s'engagent envers le maître ébéniste Vérani à lui faire avoir les bois nécessaires, les ferrures, et tout ce qu'il faut pour cette réalisation ; de plus ils conviennent avec ledit Vérani de lui payer les 384 frs en trois échéances, la première au début des travaux, la seconde au milieu de la troisième à la fin après réception officielle ; toutes les parties s'obligent à une observation stricte du contrat. Ont signé : Giacomo Alessandro Pauliani, Agostino Massiglia et Onorato Verani".

Dès la promulgation du Concordat, le 8 avril 1802, les administrateurs de la cathédrale demandèrent au Préfet la restitution du matériel des orgues démontés par Grinda afin d'en reconstruire un tout neuf pour la basilique épiscopale. A cette demande, le préfet Châteauneuf-Randon répondit le 2 fructidor an X (20 août 1802) qu'il désirait que les administrateurs lui fournissent le texte de l'arrêté qui avait confié le dépôt des orgues à Grinda, avant de condescendre à leur demande (22); ce qui fut sans doute fait bien vite puisque le 11 fructidor (29 août), donc dix jours après, le Préfet prit un arrêté leur donnant satisfaction par l'intermédiaire du maire de la ville de Nice, Defly. En effet, celui-ci adressa dès le 16 fructidor (4 septembre) une lettre aux "citoyens Pauliani et Masseilla, administrateur de la métropole de Nice", leur fournissant l'extrait de l'arrêté du Préfet, leur demandant de donner connaissance de cet arrêté à Grinda pour que celui-ci s'exécute, et leur signalant que s'ils connaissent quelque autre dépositaire ils veuillent bien exiger de lui qu'il fasse aussi la remise de ce qu'il peut détenir (22). Grinda restitua donc ce qu'il détenait (23) et un certain Déporta Gaspard, négociant, inscrit sur la liste des notables et électeurs, qui avait en réserve l'orgue de Saint-Jean-Baptiste, remit lui aussi ce matériel à l'administrateur Masseilla qui signa le rapport de restitution du 16 nivôse an XI (6 janvier 1803) (24).

Cependant Grinda n'entendait pas se dessaisir du matériel qu'il avait emmagasiné pendant de si nombreuses années, après tout le travail et les frais que le démontage des instruments, le transport du matériel et sa garde avaient occasionnés, sans être remboursé de ses dépenses. Il adressa au Préfet (24) lequel en fit part aux administrateurs par une lettre du 13 frimaire an XI (4 décembre 1802) (24). Grinda pouvait espérer toucher le remboursement de ses frais. Les administrateurs tardèrent à donner réponse, et, finalement, on ignore si le malchanceux Grinda - qui attendait toujours le paiement de la dette en suspens de l'orgue de Villefranche et de celle de l'orgue de Clans - put un jour entrer dans son dû pour les 3.785 francs justement réclamés par lui.

Comme le fait remarquer Michel HERNARD dans son ouvrage *La facture italienne en France au XVe siècle à nos jours* : "Tous les instruments que récupéra Grinda et même Déporta - en cette période troublée - sont beaucoup moins importants que ceux que le même Grinda construisait pour les petites bourgades du haut-pays. Celui de la cathédrale est carrément ridicule dans sa "garde-robe" par rapport aux dimensions de l'édifice. Si c'est encore le cadeau offert, vers 1730 environ, par le pieux évêque Recrosio à sa cathédrale, il atteste que le goût des fortes sensations sonores et le souci du prestige n'avaient pas encore atteint Sainte-Réparate. Mais l'un de ses successeurs n'allait pas tarder à y céder. Les plus petits instruments de Grinda n'ont pas moins de 500 tuyaux, et ses claviers, 50 touches. Les orgues démontés n'ont pas plus de 340 tuyaux, les claviers à octave courte et peu de tuyaux de façade (en étain). Ces indices tendent à prouver que Nice n'abritait pas d'orgue de type provençal, mais seulement de petits instruments italiens, dont le plus grand devait compter 12 registres et avoir un 6' en façade".

Tout le matériel ainsi rassemblé ne satisfait pas les administrateurs de la cathédrale Sainte-Réparate qui se rendirent vite compte que cet ensemble hétéroclite, disparate, en mauvais état, ne pouvait pas être utilisé pour constituer un instrument valable. Ils décidèrent donc la construction d'un orgue neuf estimé à 7.000 Francs et adressèrent, le 23 ventôse an XI (14 mars 1803), un rapport au Préfet demandant l'autorisation de créer une commission susceptible de promouvoir une souscription (26). Quel est ce "fabricant d'orgues connu pour son habileté" auteur du projet dont parle le rapport sinon Grinda qui était le seul à l'époque dans la ville de Nice à exercer le métier d'organier ? Ce devis, est-ce celui non daté que l'on trouve aux Archives Municipales de Nice (27) et qui présente un plan de construction de facture française "à faire pour l'église Sainte-Réparate" comprenant 34 registres répartis sur 3 claviers (un grand orgue de 50 touches, un positif de 50 touches, un récit de 30 touches) et un pédalier, au total 2.200 tuyaux ? C'est fort vraisemblable.

Le préfet de Châteauneuf-Randon autorisa les administrateurs de la cathédrale à ouvrir leur souscription (26) par un arrêté du 1er germinal en XI (22 mars 1803)(28). Il écrivit le même jour à l'Evêque pour lui signifier cette décision (36). Quelques jours après, le 4 germinal an XI (25 mars 1803), le Préfet rappela aux administrateurs la nécessité de lui répondre en ce qui concerne le mémoire de Grinda réclamant 3.785 francs et profita de ce mot pour rappeler les aménagements à effectuer dans le sanctuaire de la cathédrale (29).

L'orgue a sûrement été construit : la comptabilité de la Fabrique mentionne au 1er juillet 1806 un organiste nommé Gioacchino Chiabrano, et en décembre 1811 une convention fut signée entre les marguilliers de la cathédrale et un nommé Thomas Barzotti, organiste et maître de musique, né à Florence et domicilié à Nice : cette convention s'appliquera à partir du 1er janvier 1812 et vaudra pour trois ans consécutifs (jusqu'au 31 décembre 1814) ; l'organiste maître de chapelle Barzotti recevra 400 francs de traitement annuel payables moitié fin juin moitié fin décembre, quelques suppléments pourront intervenir à l'occasion de ses prestations pour certaines fêtes, de plus le sieur Barzotti devra pourvoir à l'accord de l'instrument mais nullement aux réparations qui relèvent d'un maître organier ou d'un constructeur, lequel sera choisi alors par les marguilliers (39).

Madame Bernard signale (40) que "Grinda eut probablement un autre orgue à remplacer avant son départ pour le Roussillon, qui doit être postérieur à 1810 : celui de l'église Saint-Martin de Nice, car en effet la comptabilité de cette Fabrique mentionne en 1811 le salaire d'un souffleur et d'un organiste.

## **LE DEPART EN FRANCE. LES TRAVAUX EN SUD-OUEST. LA MORT.**

A partir de 1810 les renseignements manquent sur la vie d'Honoré Grinda à Nice et dans la région.

Ce qui est certain c'est que les deux frères Honoré et Antoine Grinda quittèrent le pays, vraisemblablement au moment de la Restauration Sarde (1814). On les retrouve à Perpignan où ils restaurent l'orgue de Saint-Mathieu en 1816 puis en 1835. Ils reconstruisent celui de Notre Dame de la Real à Perpignan où en l'année 1817 la fabrique de l'église passe marché avec eux (33). Ils restaurent les instruments de Prades et de Vinca en 1820, construisent l'orgue de Rivesaltes en 1824 (34), celui d'Arles sur Tech en 1837, de Prats de Mollo en 1841 (35) ; c'est là d'ailleurs qu'Honoré Grinda décédera. On sait par les rapports de réception de certains de ces instruments (cf pièces citées de M. Ausseil) que tout n'était pas parfait dans la fabrication des frères Grinda et que les rapporteurs, tels Joseph Marie Ozie, organiste à

Perpignan, ou les dénommes Melchior Carbonneil, Escarra, ou Jean-Louis Laury de Perpignan, émirent de sérieuses réserves sur les travaux réalisés en particulier à Rivesaltes ou à Notre-Dame de la Real à Perpignan.

### **LE DECES DES FRERES GRINDA**

Antoine Grinda mourut le 8 juillet 1835 à 11 heures du matin à l'hospice civil de Perpignan. En effet l'acte de décès n° 133 de l'an 1835 de la mairie de Perpignan, nous fait savoir qu'Antoine Grinda âgé de soixante ans, né à Nice (Piémont) domicilié à Perpignan, fils de Dominique et de Marguerite Delemont, veuf d'Elisabeth Raburno, entré au dit hospice le 2 courant, y est décédé le 8 à 11 heures du matin.

Honoré Grinda vivra huit ans encore après la mort de son frère Antoine. Il décéda en la commune de Prats de Mollo le 15 juin 1843. L'acte de décès porte le numéro 116, il est ainsi rédigé : Mairie de Prats de Mollo, l'an mil huit cent quarante trois, le seize juin à neuf heures du matin, par devant nous, Maire, Officier de l'Etat civil de la commune de Prats de Mollo, chef lieu de canton dans le deuxième arrondissement du département des Pyrénées Orientales, sont comparus les sieurs Pompidor Joseph, infirmier de l'Hospice civil de Prats de Mollo, âgé de quarante deux ans, et Michel Noëlle, notaire âgé de quarante quatre ans, tous deux voisins du décédé ci-après, domiciliés à Prats de Mollo, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier quinze juin à trois heures de l'après-midi, le nommé Grinda Honore, facteur d'orgues, célibataire, âgé de quatre vingt huit ans, natif de "Cine" (sic, pour Nice) en Piémont, fils des défunts Dominique Grinda et de Marguerite Delemonti, est décédé à l'Hospice civil de Prats de Mollo, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et ont les déclarants signé avec nous le présent acte après que la lecture leur en a été faite". Suivent les signatures.

## NOTES

(1) Registre des baptêmes de Sainte-Réparate, année 1754 (fQ 106) "Alli 1 ottobre 1754. Onorato Grinda figlio di Domenico e di Margerita Delmonti giugali Grinda nato hieri, batesatto da me Francesco Garcia prette ; il padrino Onorato Grinda, la madrina Maria Francesca di lui moglie"

(2) A.M. de Nice, CC 341 p. 318. Recensement de 1734.

(3) Pour tout ce qui concerne l'épisode de la vie de Grinda à Albi, je remercie M. le Conservateur des Archives départementales du Tarn qui m'a aimablement transmis les photocopies des dossiers du procès Grinda (B 799 et B 805).

(4) SAORGIN (René), Les orgues historiques du Comté de Nice. Introduction

(5) A.D. Alpes-Maritimes, "Consulat et Empire", série O, n° 216

(6) SAORGIN, op. cit. p. 3

(7) A.D. Alpes-Maritimes, série J, paroisse de l'Escarène n° 7 et 8

(8) SAORGIN, op. cit., p. 6

(9) A.D. Alpes-Maritimes, L 41, p. 91 (registre en très mauvais état, à peine lisible).

(10) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(11) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 2 L 6

(12) Archives du diocèse de Nice, fonds chapitre cathédral, 2 L 6

(13) A.D. Alpes-Maritimes, fonds Consulat et Empire, O 216, Villefranche

(14) Archives communales

(15) Une lettre du maire de Clans, Charles Eugène Régis, au sous-préfet de Puget Théniers, en date du 28 avril 1806 (comme on le verra plus loin), semble accréditer l'opinion que Grinda quitta momentanément la région entre septembre 1792 et le 26 nivôse an lit (15 janvier 1795) où l'administration lui confie le démontage des orgues de Nice. Le Maire écrit en effet : "... à cause de la Révolution ledit Grinda s'étant émigré..."

(16) A.D. Alpes-Maritimes, L 106

(17) Documents fournis par M. Georges Barbier, conservateur du Musée Sainte-Croix. Cf. dans le Bulletin de l'Archiconfrérie de Sainte-Croix, n° H de 1774, n° 15-16 de 1975, les articles très documentés de G. Barbier sur l'historique de la chapelle Ste-Croix et sur les détails de la Messe de Requiem pour Mgr Valperga le 3 mars 1804, d'où nous extrayons les renseignements cités, en nous permettant de remercier très cordialement Georges Barbier.

(18) A.D. Alpes-Maritimes, L 44

(19) A.D. Alpes-Maritimes L 44, n° 140

(20) Archives départementales Alpes-Maritimes 3 E 23/111, f° 269 et ss., dépôt Martin, notaire Fighiera

(21) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(22) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 2 L 1

(23) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(24) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral 2 L 1

(25) "Orgue méridional", n° 10-11, p. 21

(26) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(27) A.M. Nice, P 1, n° 33

(28) Archives du diocèse de Nice, 2 M 19

(29) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 2 L 1

(30) Archives du diocèse de Nice, 2 M 19

(31) Archives du diocèse de Nice, fonds Chapitre cathédral, 6 L 2

(32) M. BERNARD, op. cit. p. 21

(33) Cf. Louis AUSSEIL, in L'Orgue (n° 133bis, 1970, pages 11-20) "L'Orgue en Catalogne et dans les Pyrénées-Orientales". Devis pour la construction d'un orgue de huit pieds pour l'église de la paroisse Notre-Dame de la Real. Savoir : Il a été convenu entre les M.M. composant la marguillerie de l'église Notre-Dame de la Real, d'une part, et les sieurs frères Grinda maîtres facteurs d'orgues de la ville de Nice en Italie d'autre part, que les dits sieurs Grinda promettent et s'engagent envers la dite marguillerie d'exécuter de point en point et littéralement tout le contenu du devis suivant d'un orgue de huit pieds, pour être placé dans la dite église au même endroit où étaient l'ancien". Suit la description de l'instrument.

(34) Cf. Louis AUSSEIL, in Cerca, n° 37-38, 1967, p. 254-259. Extrait Marché entre la Fabrique et les frères Grinda. 3 janvier 1824 : "Entre nous Raymond Singla, trésorier de la Fabrique de l'église paroissiale de St-André de Rivesaltes d'une part, M.M. les frères Grinda originaires de Nice en Piémont, actuellement domiciliés à Perpignan d'autre part, a été convenu pour être exécuté de bonne foi par chacun de nous sous-seings privé ce qui suit : Nous frères Grinda facteurs d'orgues brevetés par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, promettons et nous obligeons de confectionner d'ici à la Noël de la présente année 1824, un orgue de huit pieds, dans la présente église paroissiale de Rivesaltes ; conforme pour ce qui regarde le grand buffet au plan que nous avons remis au sieur Singla ; lequel orgue sera composé de quinze

jeux ou registres et des pédales mentionnées cy après ; il y sera ajouté les tuyaux nécessaires pour la façade du positif qui ne figurent pas dans le dit plan. Nous nous obligeons en outre d'établir sous le clavier, l'emplacement nécessaire pour y placer un récit lorsque la Fabrique se décidera à le faire confectionner, etc." Suit la description de l'instrument.

(35) Cf. Louis AUSSEIL, in *Cerca*, n° 32-33, 1966